

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1835

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 1000 de M. Aviragnet

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au cours des »

le mot :

« durant les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision est présenté en soutien de l'amendement n°1000 visant à assouplir la "règle de dette" selon laquelle les soldes cumulés entre 2027 et le dernier exercice clos ne pourront représenter un montant négatif et supérieur à 3 % du montant des recettes des régimes de retraite obligatoires et du Fonds de solidarité vieillesse universel sans qu'un plan d'amortissement soit pris en loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).